

VISION STRATÉGIQUE 2016 – 2021 FAIRE L'OUEST ENSEMBLE

Le Groupe de pilotage (Gropil) de « Stratégie et développement de l'Ouest lausannois » (SDOL) se donne une vision stratégique et énonce ses intentions pour la durée de la législature communale 2016-2021.

La présente vision stratégique définit les axes prioritaires à développer dans le cadre de SDOL. Ces axes ont été retenus à l'issue d'une réflexion menée lors d'ateliers avec la participation des membres du Gropil SDOL, des municipaux concernés et des chefs de service impliqués. Cette vision stratégique se limite aux champs de compétence de SDOL, tels que définis dans la convention de collaboration intercommunale de 2016 (voir encadré). Elle assied les études et les démarches en cours à achever durant la législature, confirme comme dossier prioritaire le Plan directeur intercommunal et esquisse les domaines à traiter en seconde partie de législature ou en complément à la démarche de révision conjointe des Plans directeurs communaux (PDi).

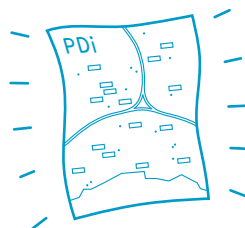
La vision stratégique sert ainsi de cadre pour définir les études et les moyens à engager année après année durant la législature. La Cellule de pilotage technique (cpt) et le bureau SDOL sont chargés, sur cette base et en lien avec les domaines couverts par le PDi, de proposer un programme des études, puis de le mettre en œuvre. Un bilan de la réalisation des présentes intentions sera effectué à l'issue de la démarche PDi (2019) afin d'établir, conjointement avec le programme d'actions du PDi, les études et démarches prioritaires à mettre en œuvre jusqu'à l'horizon 2030.



AXES PRIORITAIRES

1 Achever la révision conjointe des **Plans directeurs communaux (PDi)**, en valorisant l'existant et en comblant les lacunes, dans un processus favorisant la coopération et l'efficacité.

- Déterminer une vision partagée en termes d'urbanisation, de mobilité, de paysage et d'environnement et énergie pour les 15 à 25 années à venir.
- Élaborer conjointement avec le Canton et les Hautes Ecoles une vision commune du développement du campus.
- Déterminer avec les Municipalités leurs programmes d'actions et les moyens pour une mise en œuvre qualitative, et débiter leur mise en œuvre.
- Initier la révision des PGA à l'échelle communale en vérifiant les aspects qui pourraient être traités conjointement.



2 Mettre l'accent sur l'enjeu de la **gestion du trafic** dans l'Ouest lausannois afin de garantir l'accessibilité dans l'Ouest lausannois

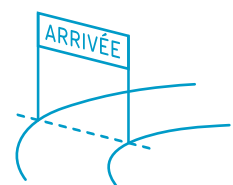
- Poursuivre la montée en puissance de l'offre de transports publics dans l'Ouest lausannois, en coordination avec celle de la Région de Morges et la ville de Lausanne (Axes forts PP1/2/5/10 et image directrice du réseau TL 2020-25).
- Définir la prochaine génération des axes forts avec l'agglomération et en particulier l'avenir du m1 à long terme, les connexions vers Morges et vers le sud de Lausanne ainsi que la desserte Nord-Sud.
- Rétablir les arrêts des trains grandes lignes CFF en gare de Renens.
- Sur la base d'une étude d'opportunité, trancher la question d'une nouvelle liaison Nord-Ouest et, le cas échéant, initier les études de projet.
- Réaliser des actions « quick win » de requalification de l'espace public et en faveur de la mobilité douce.
- Accompagner les études sur le grand contournement de Morges pour défendre les intérêts des Communes de l'Ouest lausannois.



3 Poursuivre et achever les **études et actions engagées** et assurer leur mise en œuvre

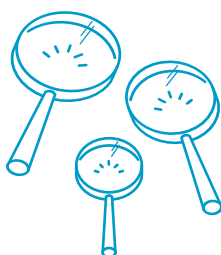
Achever les visions de l'évolution des territoires situés le long de la Venoge (secteurs Jonction Ecublens-Venoge, Renges-Venoge et Vallaire-Venoge) et assurer leur mise en œuvre, notamment du « parc d'agglomération » de la Venoge.

- Accompagner la réalisation des jonctions autoroutières par la mise en place de mesures d'accompagnement au sein de l'Ouest lausannois.
- Faire fonctionner une plate-forme d'information et d'analyse des chantiers. Proposer des alternatives durant les phases de chantier (VLS, offres spéciales TP).
- Déterminer l'avenir de la Plate-forme logement de l'Ouest lausannois.



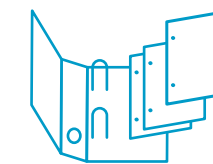
4 Mettre en place un **monitoring (veille)** sur certains thèmes

- Mettre en place, en collaboration avec le PALM, un outil de monitoring de l'avancement des mesures infrastructurelles et des mesures d'urbanisation (LAT).
- Mener un audit sur la progression de la mobilité douce dans l'Ouest lausannois (mesures réalisées, blocages, effets contre-productifs, etc...).



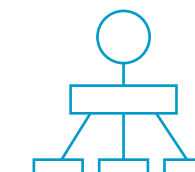
5 À la suite de la révision des **Plans directeurs communaux (PDi)** ou en parallèle, évaluer l'opportunité de mener des réflexions intercommunales dans les domaines suivants qui représentent des **enjeux d'importance** pour l'Ouest lausannois :

- Lancer une réflexion sur la vitalité et l'animation des centres, les liens entre eux et l'aménagement de leurs espaces publics.
- Lancer une réflexion sur les espaces de loisirs en plein air, voire sur la création d'un parc public de l'Ouest lausannois.
- Commencer la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale en cours dans le cadre du PDi.
- Lancer une réflexion sur l'accessibilité de la population aux services et équipements.
- Lancer une réflexion sur la mixité de logement.
- Maintenir des zones d'activité secondaire en suffisance pour répondre aux besoins des entreprises de l'Ouest lausannois.
- Participer à la mise en œuvre du projet d'agglomération et conduire, en partenariat avec les instances cantonales et intercommunales de l'agglomération, la révision du PALM de 4^{ème} génération.
- Initier une réflexion sur la couverture de certains tronçons de l'autoroute.



6 **Gouvernance**

- Appliquer les résultats issus de la réflexion sur la structure et la mission de l'entité de collaboration en se basant sur la nouvelle convention de collaboration.
- Renforcer l'ancrage des travaux de SDOL dans les Communes.
- Clarifier les processus internes aux Communes en lien avec les besoins de circulation de l'information et de validation des études intercommunales.
- Clarifier le rôle de SDOL dans la collaboration avec le Canton et définir les responsabilités respectives en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'agglomération, ainsi que les modalités de soutien financier cantonal.
- Renforcer le lien et clarifier la collaboration avec les partenaires (Hautes Ecoles, tl, MBC, services industriels, PoIOuest, etc.)



7 Poursuivre les **actions de sensibilisation et de communication**

- Avoir une communication transparente et favoriser les démarches participatives.
- Créer l'association Ouest lausannois: Prix Wakker 2011.
- Attribuer une distinction qui récompense les meilleures réalisations (maître d'ouvrage et architecte) pour favoriser la réalisation de ce que sera le patrimoine de demain.
- Poursuivre et développer les mesures de promotion de la mobilité douce (guides vélo, campagnes de promotion, Cap sur l'Ouest, Semaine de la mobilité, etc.).
- Pour accompagner la mutation de l'Ouest lausannois, sensibiliser par des informations régulières (Rendez-vous de l'Ouest, les cahiers de l'Ouest, balades, etc.).



La convention de collaboration intercommunale pour le développement de l'Ouest lausannois, adoptée par les huit Municipalités de l'Ouest lausannois au printemps 2016, définit la mission et le champ de compétence de SDOL.

Art.3 Mission

En appui aux huit Communes signataires, SDOL développe [...] une vision et une planification globale, interdisciplinaires, partagées et dynamiques du développement urbain de l'Ouest lausannois, contribuant à une identité commune et à la qualité de vie des habitants [...].

SDOL collabore avec les instances cantonales et régionales concernées. Il représente les communes de manière active dans le développement du PALM et participe à la mise en œuvre du projet d'agglomération, ainsi qu'à la création de la dynamique régionale.

Art.4 Champ de compétence

Les activités de SDOL ont trait à l'échelle régionale et intercommunale, de façon subsidiaire aux communes et s'il y a délégation de leurs attributions. SDOL est active dans les domaines suivants du développement urbain [...]: urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale.

La Vision stratégique 2016 à 2021 a été validée par le Groupe de pilotage de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) le 16 février 2017.

Claudine Wyssa
Syndique de Bussigny
et présidente du Gropil SDOL

Jean-Pierre Rochat
Syndic de Chavannes-près-Renens

Stéphane Rezso
Syndic de Crissier

Christian Maeder
Syndic d'Ecublens

Alain Gillièron
Syndic de Prilly

Jean-François Clément
Syndic de Renens
et vice-président du Gropil SDOL

Alain Clerc
Syndic de Saint-Sulpice

Georges Cherix
Syndic de Villars-Sainte-Croix



STRATÉGIE & DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS
RUE DE LAUSANNE 35 CP 542 1020 RENENS 1
T: 021 632 71 60 sdol@ouest-lausannois.ch
www.ouest-lausannois.ch